

COMMUNE DE PUPILLIN

39600

N° 9 - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 18 MARS 2021

Présents : BEAUPOIL Jean-Luc, MARESCHAL Michelle, PETIT Léo, BOUILLET Kevin, MARGUET Bernard, PACCARD Joël, CART Odile, THIEVENT Christiane, LAURENT Éric

Absents excusés : CRINQUAND Mickaël, PETIT Damien

Secrétaire de séance : MARESCHAL Michelle

ORDRE DU JOUR :

- 1) Débat d'orientations budgétaires
- 2) Vote du compte administratif 2020 eau / assainissement
- 3) Approbation du compte de gestion 2020 du comptable (eau/assainissement)
- 4) Affectation du résultat 2020 eau / assainissement
- 5) Vote du budget primitif 2020 eau/assainissement
- 6) Cartes avantages jeunes 2021/2022
- 7) Questions diverses

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Le maire demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour comme suit :

- 7) Convention SIDEC pour l'enfouissement des réseaux**
- 8) Modification des statuts de la Communauté de Communes**

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

1) Débat d'orientations budgétaires

Les membres du conseil débattent des futurs travaux et des achats qui seraient nécessaires.

Certains sont déjà engagés, c'est le cas des travaux dans les logements (changement des menuiseries, des radiateurs et réfection d'une salle de bain), de la mise en place de la fibre, de l'achat du défibrillateur, de la réfection des murs de soutènement en feule, de l'enfouissement des lignes par le SIDEC.

Michelle MARESCHAL a synthétisé dans un tableau les travaux et achats proposés par les conseillers pour toute la durée du mandat.

2) Vote du compte administratif 2020 eau / assainissement

Il est présenté par le Maire par section :

Résultat de fonctionnement

Recettes de fonctionnement :	46 660,40 €	
Dépenses de fonctionnement :	46 319,26 €	
	Résultat de l'exercice :	+ 341,14 €
	Résultat antérieur reporté :	+ 293,14 €
	Résultat de fonctionnement clôturé :	+ 634,28 €

Résultat d'investissement

Recettes d'investissement :	39 310,76 €
Dépenses d'investissement :	34 001,93 €

Résultat de l'exercice :	+ 5 308,83 €
Résultat antérieur reporté :	+ 10 546,13 €
Résultat d'investissement clôturé :	+ 15 854,96 €

Résultat définitif : + 16 489,24 €

Le Maire quitte la séance avant le vote du compte administratif. La présidence est assurée par Mme Michelle MARESCHAL, première adjointe.

Appelés à se prononcer sur la gestion du maire, les conseillers municipaux adoptent à l'**unanimité** ce compte administratif.

Le maire rentre en séance et reprend la présidence.

3) Approbation du compte de gestion 2020 du comptable (eau/assainissement)

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif « eau - assainissement » de l'exercice 2020, le conseil municipal a constaté que les montants présentés sur le compte de gestion (comptabilité du percepteur) sont strictement identiques à ceux du compte administratif 2020.

Le conseil **déclare** que le compte de gestion « eau - assainissement » pour l'année 2020, établi par le Receveur, n'appelle **ni observation ni réserve** de sa part.

4) Affectation du résultat 2020 eau / assainissement

Le Conseil décide à l'unanimité d'affecter les résultats de 2020 du budget eau - assainissement au budget 2020, **soit 634,28 € (excédent antérieur reporté) à la section de fonctionnement (compte R 002) et 15 854,96 € (excédent antérieur reporté) à la section d'investissement (compte R 001).**

5) Vote du budget primitif 2021 eau/assainissement

Le conseil adopte à l'unanimité le budget 2021 eau/assainissement, équilibré en recettes et en dépenses et ainsi présenté :

Dépenses :	105 552,00	Recettes :	105 552,00
Fonctionnement :	48 873,00	Fonctionnement :	48 873,00
Investissement :	56 679,00	Investissement :	56 679,00

6) Cartes avantages jeunes 2021/2022

Le conseil municipal **décide à l'unanimité d'offrir la carte avantages jeunes pour l'année scolaire 2021-2022 aux jeunes nés entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2015.**

Les personnes intéressées devront s'inscrire en Mairie **avant le 31 mai 2021.**

7) Convention SIDEC pour l'enfouissement des réseaux

Suite à la décision du conseil du 25 février dernier de réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux par le SIDEC, Rue Abbé Guichard et une partie de la Rue Bagier, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **approuve le programme de travaux, approuve le projet de convention fourni par le SIDEC et notamment les conditions de participation financière (17 944,73 € à la charge de la commune).** Il autorise le maire à demander une subvention au SIDEC et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

8) Modification des statuts de la Communauté de Communes

Le maire explique que la Communauté de Communes lors du Conseil Communautaire du 22 février dernier a pris la compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité », cela signifie qu'elle pourra organiser des services publics de mobilité (services réguliers de transport public de personnes), proposer des services de conseil et d'accompagnement auprès des usagers, définir une politique de mobilité et élaborer un plan de mobilité territorial.

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord à la modification des statuts de la Communauté de Communes suite à la prise de compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité ».

9) Questions diverses

*** Aboiement incessant de chiens :**

Il est demandé aux propriétaires de chiens d'être vigilants aux aboiements incessants de leurs animaux qui perturbent la tranquillité des habitants, notamment la nuit.

*** Remerciements :**

Le conseil remercie l'entreprise Breniaux pour le prêt de son manuscopique qui a permis l'élagage des arbres vers l'église.

*** Barbecue du belvédère :**

Il sera prochainement rénové par l'employé communal.

*** Pose de panneaux « Stop aux déchets, la route n'est pas une poubelle »**

Certains conseillers demandent la pose de ces panneaux le long des 2 routes arrivant à Pupillin.

INFORMATIONS

*** Vente groupée de Poulets de Cramans :**

La commune propose aux habitants une vente groupée de poulets au tarif de 8,58 € /kg.

Les commandes sont à passer en mairie avant le 1^{er} avril par téléphone ou par mail en précisant la taille du poulet souhaitée (petit, moyen, gros ou super gros).

La retrait à la salle polyvalente s'effectuera le 8 avril entre 18h et 18h30.

Le paiement se fera par chèque lors de la livraison.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Le maire

La secrétaire de séance

Jean-Luc BEAUPOIL

Michelle MARESCHAL